

LA MRC DE CHARLEVOIX ENCOURAGE L'INNOVATION EN INVESTISSANT 94 500 \$ DANS DEUX PROJETS D'ENTREPRISE

Baie-Saint-Paul, le 10 novembre 2021 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi de deux aides financières non remboursables d'un montant total de 94 500 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale à Cidrerie et Vergers Pedneault et à l'Auberge La Fascine.

Cidrerie et Vergers Pedneault

L'entreprise modernise ses équipements de récolte de pommes par l'acquisition de bennes combinée à un équipement mécanique servant au ramassage. L'acquisition de ces équipements et la modification de la méthode de travail permettront d'accélérer la récolte et d'éviter les pertes au champ. Ce gain d'efficacité donnera l'opportunité à l'entreprise de développer davantage la distribution en marchés de grande surface et de contrer le manque de main-d'œuvre. L'investissement réalisé s'élève à 98 000\$ et permet le maintien de 43 emplois. La MRC est fière de contribuer au projet en accordant une contribution non remboursable de 24 500 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).



Photo: Jonathan Roberge, photographe

AUBERGE LA
FASCINE



Isle aux Coudres

Auberge La Fascine

Le projet d'investissement de 782 270 \$ comprend quatre volets, soit : acquisition, mise en valeur, rénovation d'une grange pour y aménager une salle de spectacle, mise en place d'une cantine, amélioration locative de la cuisine et installation d'unités d'hébergement touristique supplémentaire. Avec la complexité à trouver de la main-d'œuvre, ceci permettra à l'entreprise d'innover et d'être davantage efficace avec moins d'employés tout en optimisant les ressources déjà en place. De plus, toujours soucieuse du rayonnement de sa localité, l'Auberge bonifiera l'offre touristique culturelle et sera complémentaire à ce qui est déjà en place. La MRC est heureuse de contribuer au projet en accordant une contribution non remboursable de 70 000 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

« Votre gouvernement salue les initiatives de Cidrerie et Vergers Pedneault et de l’Auberge La Fascine. En plus de favoriser leur croissance, les efforts de modernisation, de rénovation et de valorisation mis de l’avant par ces entreprises représentent une judicieuse avenue pour contrer la pénurie de main-d’œuvre. Ces sont des illustrations éloquentes de ce qu’un soutien financier peut apporter pour vitaliser les magnifiques régions de notre Capitale-Nationale. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« Ces deux entreprises charlevoisiennes font la fierté de notre communauté, et je suis enchantée que leurs projets de développement reçoivent ce financement. C’est avec beaucoup d’agilité qu’elles ont travaillé au cours des 20 derniers mois marqués par la pandémie, et cela me fait chaud au cœur de les voir sur cette belle lancée. Leur détermination contribue à l’essor et au rayonnement de notre région. »

Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d’une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d’investissement et le formulaire de demande d’aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khorvath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002